

*Date de dépôt : 18 juillet 2011*

## **Pétition**

**concernant les chauffeurs de taxi de service public qui sont amenés à travailler régulièrement dans le secteur de l'Aéroport de Genève-Cointrin**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Je vous informe intervenir au nom et pour le compte des chauffeurs de taxi de service public (bombonne jaune) qui sont amenés à travailler régulièrement dans le secteur de l'Aéroport de Genève-Cointrin.

Lesdits chauffeurs, majoritairement d'origine étrangère, font l'objet, systématiquement, de la part des gendarmes du poste de police de l'Aéroport, de propos humiliants et racistes, sont traités avec mépris et, d'une manière générale, sont systématiquement amendés, sans aucun discernement, sous un quelconque prétexte, au point que l'exercice de cette activité en devient intolérable.

C'est ainsi que certains gendarmes du poste de police de l'Aéroport interpellent les chauffeurs de taxi, sans aucun respect, ponctuant toute velléité de protestation par un « vous n'êtes pas contents, nous n'avez qu'à rentrer chez vous ».

Cette situation a connu, dans le courant du mois de juin 2011, deux épisodes dont la presse s'est faite l'écho et qui sont révélateurs de ce malaise croissant.

Ainsi, des sprays lacrymogènes ont été utilisés, sans aucun motif valable et en violation évidente du principe de la proportionnalité, à l'égard d'un chauffeur de taxi, rejoint par un collègue, qui se plaignait d'avoir été amendé pour une broutille, alors qu'un minimum de tolérance aurait été de mise, compte tenu des travaux encombrant les lieux de chargement dans l'enceinte de l'Aéroport.

Après cet événement, la police a prétendu avoir fait usage de cette mesure de contrainte, en état de légitime défense, ce qui était totalement infondé.

Un second événement, le 24 juin 2011, fut également rapporté par la presse :

- Un chauffeur de taxi pris à partie par un piéton querelleur, qui non seulement avait donné un coup de pied dans son véhicule, mais avait tenté de le gifler, avait réagi en lui retournant un camouflet. Après avoir déposé ses passagers à la rue des Délices, ce chauffeur fut arrêté, tel un dangereux criminel, par plusieurs véhicules de police et emmené au poste de l'Aéroport où il fut déshabillé, avec injonction d'enlever son slip, ce à quoi il s'est opposé.
- Après avoir tenté de le contraindre à signer un procès-verbal ne correspondant pas à ses déclarations, ce chauffeur fut menotté suffisamment serré pour lui arracher des larmes, afin d'être amené devant un procureur qui l'a mis en liberté.

Cette attitude visait à l'évidence à engendrer une réaction violente de la part de ce chauffeur de taxi, afin de justifier des mesures de rétorsion à son égard.

Cette situation ne saurait perdurer et 108 signatures ont été récoltées en moins de 24 heures, dénonçant cette situation.

N.B. 1 signature  
*p.a Etude Poggia*  
*M<sup>e</sup> Mauro Poggia*  
*Avocat au Barreau*  
*11, rue de Beaumont*  
*1206 Genève*